

donné des résultats très encourageants. Des programmes énergiques de dépistage et l'utilisation de nouveaux médicaments sont venus appuyer les efforts et, au cours de la période à l'étude, ont réduit de près de la moitié la mortalité due à la tuberculose. Les programmes de lutte anticancéreuse, appuyés par des fonds fédéraux, provinciaux et bénévoles, se sont aussi intensifiés rapidement et l'on a ainsi fourni à plus de 100,000 personnes des services de diagnostic, ou de diagnostic et traitement. Les programmes provinciaux de lutte antivénéérienne, financés conjointement par l'État et les provinces, ont permis d'utiliser les méthodes de traitement modernes et de réduire encore davantage l'incidence de la maladie. De 1948 à 1953, la diminution a été de près de 50 p. 100. Des programmes visant à combattre les affections débilitantes chez les enfants, à enrayer et à guérir l'arthrite et le rhumatisme et à lutter contre d'autres maladies ont été inaugurés à mesure qu'on a pu, grâce aux subventions, disposer de personnel et d'installations supplémentaires.

Les travaux de recherche sur l'hygiène se sont fort accrus au Canada grâce aux fonds additionnels fournis par l'État. Les projets approuvés au titre de la subvention aux recherches sur l'hygiène publique et de certaines autres subventions, couvrent un vaste champ dans le domaine de l'hygiène, y compris l'administration de l'hygiène publique, l'assainissement, l'hygiène industrielle, la nutrition, la gérontologie, la médecine clinique et la pathologie.

Un grand nombre d'autres projets concernaient des maladies particulières, surtout les maladies mentales, la tuberculose, ainsi que la cécité, l'alcoolisme, les affections cardiaques et autres.

## Partie I.—SANTÉ PUBLIQUE\*

L'organisation, la surveillance et le financement des services de santé publique et de soins médicaux au Canada incombent surtout aux provinces tandis que l'administration des services relève, dans la plupart des provinces, des autorités municipales et autres autorités immédiates. Le gouvernement fédéral assure des services consultatifs et spécialisés, aide au financement des œuvres provinciales de santé publique grâce au Programme de santé nationale et maintient aussi des services au bénéfice de groupes particuliers comme les anciens combattants et les Indiens. Les fonctions du gouvernement fédéral sont décrites à la section 1, l'activité provinciale et municipale en matière de santé est exposée à la section 2 et la statistique des hôpitaux, figure à la section 3.

### Section 1.—Initiatives fédérales en matière de santé

L'activité du gouvernement fédéral en matière de santé se centralise en grande partie au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Certains programmes importants sont appliqués par d'autres organismes: Affaires des anciens combattants, qui assure des soins médicaux et hospitaliers aux anciens combattants surtout pour invalidité de guerre; Défense nationale, dont relève la santé des forces armées; Division des recherches médicales du Conseil national de recherches, qui s'occupe des subventions relatives aux recherches médicales; et Bureau fédéral de la statistique, qui réunit et établit la statistique de la santé. Le ministère de l'Agriculture a certaines responsabilités en ce qui concerne la production alimentaire.

\* Les sections 1 et 2 ont été rédigées à la Division des recherches, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (Ottawa).